

## SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MARS 2017

**PROCÈS-VERBAL**, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 21 mars 2017, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire  
M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M. Robert Doré, directeur général  
M<sup>e</sup> Daniel Martineau, greffier  
M<sup>e</sup> Olivier Trudel, greffier adjoint

---

### PROCÈS-VERBAL

---



#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



**2017-092**

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame France Hamel, conseillère, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



#### DÉPÔT DE DOCUMENT



**DÉPÔT DU CERTIFICAT DU GREFFIER RELATIF À L'OUVERTURE DU REGISTRE CONCERNANT LE RÈGLEMENT N° 2017-520 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 560 000 \$ POUR L'ÉCLAIRAGE DE RUE INTELLIGENT AU DEL (PJT-16-340-00-E)**

Le greffier dépose le certificat des résultats de la procédure d'enregistrement pour le *Règlement n° 2017-520 décrétant un emprunt de 1 560 000 \$ pour l'éclairage de rue intelligent au DEL (pjt-16-340-00-E)*.



**DÉPÔT DU CERTIFICAT DU GREFFIER RELATIF À L'OUVERTURE DU REGISTRE CONCERNANT LE RÈGLEMENT N° 2017-521 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 121 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE VANNES ET DE MISE AUX NORMES DES BORNES D'INCENDIE (PJT-17-320-002-E)**

Le greffier dépose le certificat des résultats de la procédure d'enregistrement pour le *Règlement n° 2017-521 décrétant un emprunt de 121 000 \$ pour des travaux de remplacement de vannes et de mise aux normes des bornes d'incendie (pjt-17-320-002-E)*.



---

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DU GREFFIER RELATIF À L'OUVERTURE DU REGISTRE CONCERNANT LE RÈGLEMENT N° 2017-522 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 66 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE DIVERS ÉQUIPEMENTS POUR L'ENTRETIEN DES PARCS ET ESPACES VERTS DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES (PJT-17-705-001-E)**

Le greffier dépose le certificat des résultats de la procédure d'enregistrement pour le Règlement n° 2017-522 décrétant un emprunt de 66 000 \$ pour l'acquisition de divers équipements pour l'entretien des parcs et espaces verts de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures (pjt-17-705-001-E).



---

**QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MARS 2017**



**2017-093**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MARS 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame France Hamel, conseillère, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2017.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



---

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**



---

**CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC**



---

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 8 MARS 2017 – RAPPORT DU CONSEILLER BRULOTTE**

M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4, fait rapport des décisions prises lors de la séance d'agglomération de Québec du 8 mars 2017.



---

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 22 MARS 2017 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 mars 2017.



**2017-094**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 22 MARS 2016 – ORIENTATION DU CONSEIL**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
APPUYÉ PAR : Madame France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AP2017-019** Adjudication d'un contrat de service de support annuel – *Progiel G+* (VQ-44939)
- AP2017-052** Adjudication d'un contrat pour la fourniture d'articles de bureau (VQ-48889)
- AP2017-070** Adjudication d'un contrat pour la fourniture annuelle d'outillage à main (VQ-49071)
- DE2017-021** Entente entre la Ville de Québec et *Fonds 2*, relativement au versement d'une subvention pour l'accompagnement des travailleurs autonomes et des très petites entreprises

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MARS 2017 (suite)

- IN2017-002** Entente entre la Ville de Québec et l'*Administration portuaire de Québec*, relativement au démantèlement et à la relocalisation de deux chambres de compteurs d'eau situées dans l'emprise du boulevard Champlain dans le secteur du Foulon
- PC2017-033** Prise d'acte du *Rapport de consultation publique relatif au premier projet de Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec*
- AP2017-077** Renouvellement du contrat en vue de la maintenance et du soutien pour les produits de la suite *AGIL*, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 (dossier 40289)
- AP2017-092** Adjudication d'un contrat de services professionnels pour la mise à niveau du logiciel *CSoft* de la version 3.7 à la version 4.2 (dossier 42040)
- AP2017-098** Renouvellement d'un contrat de services professionnels – Accompagnement d'affaires structuré pour des entreprises innovantes – Programme préparatoire au *Programme canadien des accélérateurs et des incubateurs* (dossier 49010)
- DE2017-044** Modification du *Programme de soutien pour le développement des entreprises technologiques dans le quartier Saint-Roch – Phase 1*, dans le cadre de la mise en œuvre de la *Stratégie de développement économique de la Ville de Québec*
- DG2017-011** Nomination d'un membre au sein du conseil de la *Communauté métropolitaine de Québec*
- DG2017-012** Nomination d'un membre au sein du conseil d'administration du *Réseau de transport de la Capitale*
- DG2017-013** Nomination d'un membre au sein du *Comité consultatif agricole* de l'agglomération de Québec
- CM2017-001** Autorisation de pourvoir un poste de juge à la cour municipal et de demander au ministère de la Justice de procéder au processus de sélection et à la nomination d'un juge à la cour municipale de la Ville de Québec
- AD2017-004** Appropriation de 80 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération
- DE2017-024** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Programme de soutien financier aux sociétés de développement commercial relativement aux critères d'admission à un soutien*, R.A.V.Q. 1102

De donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**PROPOSITIONS**



**2017-095**

**MAIRIE –AFFECTATION D'UN MONTANT DE 3 142 200 \$ - REMBOURSEMENT DE LA DETTE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Monsieur Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
ET RÉSOLU :

QUE la somme de 3 142 000 \$ affectée par la résolution 2016-231 du 17 mai 2016 pour combler un déficit éventuel ou se doter d'une marge de manœuvre et de sécurité, soit appliquée au remboursement de la dette.

Ont voté pour : MM Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Ont voté contre : Mmes France Hamel et Lise Lortie

MM. Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

Rejetée à la majorité



2017-096

**MAIRIE – AFFECTATION DE LA TOTALITÉ DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT DISPONIBLE (MONTANT À VENIR) POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016 AU REMBOURSEMENT DE LA DETTE**

CONSIDÉRANT que le Service de la trésorerie prévoit un excédent de fonctionnement pour l'année financière 2016 dont le montant exact sera connu au moment du dépôt des états financiers vérifiés en mai 2017;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a résolu lors de l'adoption du budget 2017 d'affecter une partie (900 000 \$) de l'excédent anticipé aux dépenses de 2017;

CONSIDÉRANT que toute somme excédentaire disponible pourrait servir à diminuer la dette;

CONSIDÉRANT qu'une diminution de la dette engendrerait des économies d'intérêts et de frais de financement;

CONSIDÉRANT les droits et devoirs que l'article 52 de la Loi sur les cités et villes confère au maire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Juneau, maire  
APPUYÉ PAR : Monsieur Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
ET RÉSOLU :

QUE la totalité de l'excédent de fonctionnement disponible (en surplus des 900 000 \$ déjà affectés aux dépenses de 2017) issu de l'exercice financier 2016 soit affectée au remboursement de la dette.

Ont voté pour : MM Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Ont voté contre : Mmes France Hamel et Lise Lortie  
MM. Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

Rejetée à la majorité



2017-097

**DIRECTION GÉNÉRALE – COMMANDITE AU CLUB LIONS CAP-ROUGE/ST-AUGUSTIN INC. POUR LEUR COCKTAIL DÎNATOIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
APPUYÉ PAR : Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

DE verser une commandite de 300 \$ au Club Lions Cap-Rouge/Saint-Augustin inc. pour la tenue du 29<sup>e</sup> cocktail dînatoire qui se tiendra le 20 avril 2017 ;

QUE les sommes soient prises à même le budget de fonctionnement et d'autoriser le virement budgétaire pour combler la différence, s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-098

**DIRECTION GÉNÉRALE – COMMANDITE À LOUIS GARNEAU SPORTS DANS LE CADRE DE LA 9<sup>E</sup> ÉDITION DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

DE verser à Louis Garneau Sports une somme de 250 \$ pour la 9<sup>e</sup> édition du Grand Défi Pierre Lavoie et qu'en contrepartie, la Ville ait une visibilité pancanadienne par la présence de son logo sur leur maillot;

QUE les sommes soient prises à même le budget de fonctionnement et d'autoriser le virement budgétaire pour combler la différence, s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-099

**TRÉSORERIE – CESSION DE CONTRAT – TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT ET D'ENTRETIEN HIVERNAL – CHEMIN DE LA PLAGE SAINT-LAURENT – AOVSA-2014-096**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
APPUYÉ PAR : Madame France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'accepter la cession par M. Gaétan Desroches à Cloutier Paule et Desroches Gaétan de tous ses droits lui résultant du contrat adjugé par la résolution RVSAD-2014-8088 du 1<sup>er</sup> décembre 2014.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2017-100**

**TRÉSORERIE – DÉPÔT DES LISTES DES AUTORISATIONS DE DÉPENSER ACCORDÉES PAR UN TITULAIRE D'UNE DÉLÉGATION DE DÉPENSER**

Monsieur Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question, et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
APPUYÉ PAR : Madame France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'entériner le rapport au conseil au 14 mars 2017, pour un montant total de 27 473 025,69 \$;

D'entériner la liste des prélèvements automatiques pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2017, pour un montant total de 3 142 891,52 \$;

D'entériner le coût de l'immatriculation des véhicules pour un montant de 40 057,07 \$;

Total : 30 655 974,28 \$

Adoptée à l'unanimité, le président et Monsieur Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4, s'abstenant de voter



**2017-101**

**TRÉSORERIE – VIREMENTS BUDGÉTAIRES ET RÉAMÉNAGEMENT DE CRÉDIT**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : Madame France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires déposés en annexe au mémoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2017-102**

**GREFFE – APPEL D'OFFRES N° AO-2016-032 – APPROBATION D'UN RAPPORT DE RENDEMENT INSATISFAISANT**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
APPUYÉ PAR : Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU :

D'approuver le rapport de rendement insatisfaisant rendu à l'égard de l'entreprise "Camion Excellence Peterbilt inc." signé par Mme Marie-Joëlle Gosselin, directrice du Service de la gestion du territoire, en date du 13 mars 2017, dans le cadre de l'appel d'offres n° AO-2016-032.

QU'en date de ce jour, toute soumission déposée par "Camion Excellence Peterbilt inc." pourra être considérée comme inadmissible pendant une durée de deux ans, conformément aux dispositions prévues à la *Loi sur les cités et villes, R.L.R.Q. c. C-19*.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2017-103**

**GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – APPEL D'OFFRES N° APO-2017-004 POUR RÉFECTION DE VOIRIE ET PAVAGE 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de services professionnels pour la réfection de voirie et pavage 2017, appel d'offres n° APO-2017-004, à la firme Avizo experts-conseils selon les modalités suivantes :

1. Selon les prix forfaitaires prévus au formulaire de soumission :
  - 15 000 \$ (plus taxes applicables) - Plans et devis, surveillance de bureau
  - 6 000 \$ (plus taxes applicables) - Surveillance de chantier
2. Selon les tarifs horaires prévus au formulaire de soumission :
  - 72 \$ de l'heure (env. 270 heures) - Technicien de chantier
  - 95 \$ de l'heure (env. 20 heures) - Ingénieur de projet
  - 100 \$ de l'heure (env. 40 heures) - Arpentage

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés dans le *Règlement d'emprunt n° 2017-518*.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2017-104**

**GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT – APO-2017-011 POUR LA LOCATION D'UN BALAI MÉCANIQUE AVEC OPÉRATEUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
APPUYÉ PAR : Madame France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat pour la location d'un balai mécanique avec opérateur, appel d'offres n° APO-2017-011, à Les Entreprises TREMA inc. pour une somme de 85 680 \$ plus taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés dans le budget de fonctionnement du Service de la gestion du territoire;

D'approuver le virement budgétaire pour l'engagement de cette somme au budget 2017.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2017-105**

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA RÉALISATION DE L'INVENTAIRE ARCHITECTURAL ET PATRIMONIAL DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMANURES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU

De mandater la firme Bergeron Gagnon inc. pour procéder à l'inventaire architectural et patrimonial de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures en conformité avec l'offre de service déposée le 17 février 2017 pour la somme de 19 948,16 \$ incluant les taxes. Cette somme provenant de l'Entente de développement culturel 2016, dont 50 % (9 974,08 \$) provient du ministère de la Culture et des Communications.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2017-106**

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – ENTENTE ENTRE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMANURES, LA VILLE DE QUÉBEC, LE SÉMINAIRE SAINT-FRANÇOIS ET LE CLUB DE SOCCER CRSA RELATIVEMENT À LA LOCATION DE TERRAINS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMANURES POUR L'ANNÉE 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le coordonnateur aux loisirs à signer une lettre d'entente, dont copie est jointe au mémoire, entre le Séminaire St-François, le Club de soccer CRSA et les Villes de Québec et de Saint-Augustin-de-Desmaures pour l'utilisation des terrains naturels et synthétiques du séminaire Saint-François (location, électricité et entretien) pour la saison extérieure 2017;

D'autoriser que soient effectués les paiements associés à cette lettre d'entente pour une somme approximative de 30 000 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-107

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le coordonnateur aux loisirs à déposer une demande pour le programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées dans la région de la Capitale nationale 2017-2018 auprès de l'Unité de loisir et de sport de la Capitale Nationale.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-108

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – ACCUEIL DU CHALLENGE MIDGET AAA CCM AU COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL DE 2018 À 2021**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D'appuyer la candidature du Blizzard Midget AAA pour l'obtention du Challenge Midget AAA CCM et d'autoriser la location d'heures de glace et l'utilisation du Complexe sportif multifonctionnel, selon les éléments présentés dans le cahier de charge joint à l'annexe A, pour la tenue de cet événement pour les années 2018, 2019, 2020 et 2021.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-109

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – SUBVENTION À L'ASSOCIATION FÉMININE D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE RELATIVE À LA FÊTE DES AÎNÉS 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame France Hamel, conseillère, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

DE verser une subvention de 1 000 \$ à l'Association féminine d'éducation et d'action sociale, conformément à la *Politique de reconnaissance et de soutien aux associations*, pour l'organisation de la Fête des aînés 2017.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-110

**GESTION DU TERRITOIRE – DEMANDE D'APPROBATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – PROJET PROLONGEMENT AQUEDUC ET ÉGOUT ROUTE TESSIER ET CHEMIN DE LA BUTTE**

Monsieur le maire, Sylvain Juneau, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question, et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : Madame France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

DE mandater la firme Pluritec ltée afin de soumettre la demande d'approbation des plans et devis du prolongement d'aqueduc et d'égout de la route Tessier et du chemin de la Butte au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques pour approbation et de présenter tout engagement en lien

avec cette demande, après qu'elle ait reçu un avis favorable du Service de la gestion du territoire;

DE mandater la directrice du Service de la gestion du territoire afin que soit transmise au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2017-111**

**GESTION DU TERRITOIRE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – PROGRAMME DE PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le projet de prévention à la criminalité via Sécuri-parc proposé répond aux objectifs du programme d'aide financière à la prévention de la criminalité de la Sécurité publique soit :

- améliorer la qualité de vie des citoyens (ex: bruits);
- réduire les coûts liés à la violence (ex: vandalisme);
- diminuer le recours aux services policiers;

CONSIDÉRANT QUE le niveau de service du projet de Sécuri-parc est au minimum depuis 2 ans à cause de la situation financière de la Ville et qu'augmenter la présence sur le terrain en termes de nombre de jours (+50%) et d'heures (+20%) devient une amélioration du projet existant répondant aux lacunes actuelles pour un coût moindre au final si la subvention est accordée;

CONSIDÉRANT QUE si le projet n'est pas accepté, seul le projet de base de Sécuri-parc avec Garda sera réalisé, comme prévu au budget de 14 000 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'appuyer le Service de la gestion du territoire pour sa demande d'aide financière pour la prévention à la criminalité avec le projet de préventionnistes Sécuri-parc version améliorée. La demande formulée est basée sur un plan d'action du programme Sécuri-parc, incluant notamment l'implication des divers intervenants du milieu.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2017-112**

**GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 180, RUE DE ROTTERDAM**

CONSIDÉRANT QUE la modification de l'enseigne sur pylône concerne seulement le lettrage « NORTRAX » qui remplacera « SIGMA » et que la superficie sera la même;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de l'enseigne sur la façade du bâtiment sera de 2,8 m<sup>2</sup> au lieu de 3,2 m<sup>2</sup> présentement (« NORTRAX » qui remplacera « SIGMA »);

CONSIDÉRANT QUE l'affichage dans la vitrine n'excède pas 35 % (maximum réglementaire) de la superficie vitrée et qu'elle s'intègre bien à l'architecture du bâtiment.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'émission du certificat d'autorisation pour la modification de l'enseigne sur pylône, l'enseigne sur la façade du bâtiment et l'ajout d'affichage sur la surface vitrée située sur le lot 4 246 638 en fonction des critères du PIIA et en conformité avec les plans déposés (Plan 17.0213.03 et 17.0213.02-B de Enseigne Otis du 13 février 2017).

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2017-113**

**GESTION DU TERRITOIRE – CPTAQ – LOT 4 303 619**

CONSIDÉRANT QUE le lot visé a été créé et cédé par erreur à la Ville suite aux travaux de réaménagement du ministère des Transports du Québec et qu'il appartient maintenant à la Ville de corriger le problème ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du lot est environ de 6 m<sup>2</sup> ;



CONSIDÉRANT QUE la propriétaire originaire du lot 4 303 619 s'engage à déboursier l'ensemble des frais afférents au transfert du lot ;

CONSIDÉRANT les critères de décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux dispositions du Règlement de zonage et/ou n'est pas applicable.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU :

D'appuyer la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation du lot 4 303 619 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

D'autoriser M. François-Michel Hardy, coordonnateur Service de la gestion du territoire à signer les documents pertinents pour déposer cette demande pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-114

**GESTION DU TERRITOIRE – CPTAQ – LOT 5 030 484**

CONSIDÉRANT l'exercice, sur ce lot, d'usages non agricoles existants (garage mécanique, dépanneur, station d'essence) ;

CONSIDÉRANT les critères de décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux dispositions du Règlement de zonage.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : Madame France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'appuyer la demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec ayant pour objet l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 5 030 484 du cadastre du Québec, soit pour de la restauration avec service au volant et places intérieures (Tim Horton).

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**MATIÈRE NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE**



2017-115

**SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 116, RUE DU FENOUIL**

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 116, rue du Fenouil.

CONSIDÉRANT QUE l'application du Règlement de zonage ou de lotissement a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE des permis ont été émis afin de permettre la construction du bâtiment principal et de la remise;

CONSIDÉRANT l'avis du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame France Hamel, conseillère, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU :

D'accorder la demande de dérogation mineure visant à rendre réputée conforme l'implantation d'une habitation unifamiliale isolée existante au 116, rue du Fenouil, située à une distance de 1,92 m de la ligne latérale du lot, au lieu du minimum de 2 m, tel qu'exigé à l'article 4.4.3.2 du *Règlement de zonage n° 480-85*. La demande vise également à rendre réputée conforme l'implantation d'une remise à une distance de

0,67 m de la ligne latérale du lot, au lieu du minimum de 1 m, tel qu'exigé à l'article 3.3.4.2 du *Règlement de zonage no 480-85*.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2017-116**

**SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 207, RUE JOSEPH-DUGAL**

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 207, rue Joseph-Dugal.

CONSIDÉRANT QUE l'empiètement est de faible importance, mais constitue une entrave importante pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE les marges latérales individuelles de 2 m sont respectées;

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul latérale pour le garage attenant est respectée;

CONSIDÉRANT QUE l'application du Règlement de zonage ou de lotissement a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT l'avis du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Madame France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'accorder la demande de dérogation mineure visant à rendre réputer conforme l'agrandissement latéral d'une habitation unifamiliale isolée au 207, rue Joseph-Dugal dont la somme des marges latérales sera de 4,27 m au lieu des 5 m minimum.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2017-117**

**SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 128. RUE DU MAÏS**

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 128, rue du Maïs.

CONSIDÉRANT QUE l'empiètement semble nécessaire pour l'aménagement de façon réglementaire et sécuritaire de la rampe d'accès et de l'aménagement pour la personne à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT l'importance de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'application du Règlement de zonage ou de lotissement a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE l'impact sur les voisins sera limité et que l'agrandissement n'aura aucune vue directe sur le voisin;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement est de faible dimension;

CONSIDÉRANT l'avis du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Madame France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'accorder la demande de dérogation mineure visant à rendre réputé conforme l'agrandissement latérale projeté au 128, rue du Maïs quant à l'empiètement du bâtiment principal dans la marge de recul latérale (1,54 m au lieu du 2 m et la somme des marges latérales de 3,56 m au lieu du 5 m).

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2017-118**

**SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 120, RUE DE NEW-YORK**

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 120, rue de New-York.

CONSIDÉRANT QUE la superficie totale des enseignes est respectée;

CONSIDÉRANT la grande dimension du bâtiment;

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure pour une troisième enseigne a déjà été demandée et accordée en date du 4 décembre 2006 mais n'a pas été installée;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne projetée n'augmenterait pas l'effet de surcharge relativement à l'affichage;

CONSIDÉRANT QUE l'application du Règlement de zonage ou de lotissement a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT l'avis du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Madame France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'autoriser la demande de dérogation mineure sur le lot 3 788 594 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, pour rendre réputées conformes trois enseignes associées à l'entreprise SMS Équipements (2 enseignes murales et une sur pylône).

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-119

**SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 4932, RUE PIERRE-GEORGES-ROY**

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 4932, rue Pierre-Georges-Roy.

CONSIDÉRANT QU'il y a peu d'espace disponible en cour latérale ou arrière sur cette propriété;

CONSIDÉRANT la configuration du terrain et que l'aménagement de sa cour avant est plus logique;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement possède déjà un système d'éclairage;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura aucune coupe d'arbre ainsi qu'aucune modification du terrain;

CONSIDÉRANT QUE le projet de jardin communautaire/collectif peut empiéter sur la servitude d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT la nature collective, d'entraide et de collaboration du projet;

CONSIDÉRANT QUE l'application du Règlement de zonage ou de lotissement a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT l'avis du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Madame France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'accorder la demande de dérogation mineure relative au 4932, rue Pierre-Georges-Roy quant à la localisation du jardin communautaire/collectif situé en cour avant conditionnellement à ce que les propriétaires s'engagent à maintenir la ceinture d'arbres tout le long de la rue.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENT N° 2016-515 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 DE FAÇON À CRÉER UN NOUVEAU CADRE DE GESTION DES CHENILS ET PENSION CANINE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

Une séance de consultation publique est tenue relativement au *Règlement n° 2016-515 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 de façon à créer un nouveau cadre de gestion des chenils et pension canine sur l'ensemble du territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.*



**SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENT N° 2017-523 ASSUJETTISSANT L'OCTROI DES PERMIS DE LOTISSEMENT OU DE CONSTRUCTION À LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA VILLE POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX MUNICIPAUX**

Une séance de consultation publique est tenue relativement au *Règlement n° 2017-523 assujettissant l'octroi des permis de lotissement ou de construction à la signature d'une entente avec la Ville pour l'exécution de travaux municipaux*.



**MOTIONS ET RÈGLEMENTS**



**2017-120**

**AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT N° 2017-524 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 157 900 \$ POUR L'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES TECHNOLOGIQUES DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES (PJT-17-136-002-E, PJT-17-136-003-E, PJT-17-136-004-E, PJT-17-136-005-E, PJT-17-136-006-E, PJT-17-136-007-E, PJT-17-136-008-E)**

Avis de motion est, par les présentes, donné par Monsieur Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un *Règlement n° 2017-524 décrétant un emprunt de 157 900 \$ pour l'amélioration des infrastructures technologiques de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures* (pjt-17-136-002-E, pjt-17-136-003-E, pjt-17-136-004-E, pjt-17-136-005-E, pjt-17-136-006-E, pjt-17-136-007-E, pjt-17-136-008-E).



**2017-121**

**APPROPRIATION D'UN MONTANT DE 7 895 \$ (PJT-17-136-002-E, PJT-17-136-003-E, PJT-17-136-004-E, PJT-17-136-005-E, PJT-17-136-006-E, PJT-17-136-007-E, PJT-17-136-008-E)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame France Hamel, conseillère, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : Monsieur Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
ET RÉSOLU :

D'approprier 7 895 \$ à même le fonds général de la Ville soit une somme équivalente à 5 % de l'estimation des dépenses prévue par le projet de *Règlement no 2017-524 décrétant un emprunt de 157 900 \$ pour l'amélioration des infrastructures technologiques de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures* (pjt-17-136-002-E, pjt-17-136-003-E, pjt-17-136-004-E, pjt-17-136-005-E, pjt-17-136-006-E, pjt-17-136-007-E, pjt-17-136-008-E).

Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur du Règlement.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2017-122**

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 2016-515 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 DE FAÇON À CRÉER UN NOUVEAU CADRE DE GESTION DES CHENILS ET PENSION CANINE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet de *Règlement n° 2016-515 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 de façon à créer un nouveau cadre de gestion des chenils et pension canine sur l'ensemble du territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2017-123**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2017-523 ASSUJETTISSANT L'OCTROI DES PERMIS DE LOTISSEMENT OU DE CONSTRUCTION À LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA VILLE POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX MUNICIPAUX**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame France Hamel, conseillère, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU :

**SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MARS 2017 (suite)**

D'adopter le *Règlement no 2017-523 assujettissant l'octroi des permis de lotissement ou de construction à la signature d'une entente avec la Ville pour l'exécution de travaux municipaux.*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Ont voté pour : Mmes France Hamel et Lise Lortie  
MM. Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

Ont voté contre : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Adoptée à la majorité



**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**



**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**



**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 21 h 59.

---

Sylvain Juneau, maire

---

Daniel Martineau, greffier